



Le 9 Octobre 2019 a lieu une séance régulière du conseil de la municipalité d'Auclair, à 19h00, à la salle Marguerite L. Grégoire, lieu ordinaire des séances du conseil.

Sont présents :

Les conseillers suivants: madame Louise Veilleux, messieurs Jean-Marie Gilbert, Dany Lavoie formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bruno Bonesso.

Mylène Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, agit comme secrétaire d'assemblée.

8 personnes assistent à la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-092

Après lecture, il est proposé par la conseillère Louise Veilleux d'adopter l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité

2. Adoption du procès-verbal du 4 septembre 2019

2019-093

Il est proposé par le conseiller Dany Lavoie d'adopter le procès-verbal du 4 septembre 2019

Adopté à l'unanimité

3. Adoption des comptes à payer

2019-094

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Gilbert d'adopter les comptes à payer du mois de septembre 2019 au montant total de 59 750,48\$

Adopté à l'unanimité

4. Correspondance

La correspondance est déposée au conseil.

4.1 Demande d'appui au Regroupement des maisons pour femmes victimes de violences conjugales:

2019-095

ATTENDU que la charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCCLAIR

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'intégrité de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

Il est résolu de proclamer AUCLAIR municipalité alliée contre la violence conjugale.

Il est proposé par la conseillère Louise Veilleux et adopté à l'unanimité des conseillers présents de proclamer la municipalité d'Auclair alliée contre la violence conjugale.

4.2 Renouvellement annonce feuillet paroissial

2019-096

ATTENDU que la municipalité d'Auclair supporte le feuillet paroissial ;

Il est proposé par le conseiller Dany Lavoie et adopté à l'unanimité des conseillers présents de souscrire au renouvellement de son annonce dans le feuillet paroissial.

4.3 Demande d'appui à la Ressource d'aide aux personnes handicapées

La demande d'appui financier a été refusée pour cette année. A revoir l'an prochain.

4.4 Demande de lettre d'appui au Club de gymnastique Cabgym

2019-097

COMPTE TENU QUE le Club Cabgym est un club de niveau régional ;

COMPTE TENU QUE le Club initie et favorise la participation des jeunes gymnastes de toute la région du Témiscouata ;

COMPTE TENU QUE le Club désire mettre à niveau ses équipements pour les rendre sécuritaires ;

COMPTE TENU QUE cela favorise les saines habitudes de vie et est très favorable au développement des enfants de notre territoire ;

COMPTE TENU QUE cette activité attire des gens de l'extérieur dans notre belle région ;

Il a été dûment proposé par _Dany Lavoie, appuyé par Louise Veilleux d'appuyer la demande de financement du club de gymnastique Cabgym au de fond de développement du territoire de la MRC de Témiscouata, afin qu'il puisse rendre leurs équipements sécuritaires et ce pour le bien de tous les gymnastes.

5 - Affaires nouvelles

5.1 Demande d'une citoyenne pour implantation d'un gymnase

Il y a eu discussion concernant l'implantation d'un gymnase à Auclair.

Le conseil municipal va regarder les avenues possibles compte tenu des locaux existants et de l'intérêt des gens.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

5.2 Demande pour baisser la vitesse dans le rang 12S

2019-098

CONSIDÉRANT que la sécurité des citoyens est une préoccupation majeure pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le chemin dans le rang 12S n'offre pas une bonne visibilité ni pour les véhicules et les piétons étant donné sa configuration;

PAR CONSÉQUENT :

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Gilbert et adopté à l'unanimité des conseillers présents d'abaisser la vitesse à 40 km/heure et de commander les pancartes à cet effet pour les installées le plus rapidement possible

5.3 Demande d'une citoyenne pour qu'elle puisse ré-avoir à nouveau une boîte postale et la livraison de courrier à son adresse domiciliaire.

2019-099

CONSIDÉRANT que l'état de santé de la citoyenne ne lui permet plus d'aller chercher son courrier directement à la boîte postale commune;

CONSIDÉRANT l'importance en tant que Municipalité amie des personnes âgées de leur offrir le meilleur service possible;

CONSIDÉRANT que le facteur passe devant son adresse domiciliaire et que de lui remettre ce service n'ajouterait aucun détour ou frais additionnel pour le facteur et Poste Canada ;

PAR CONSÉQUENT :

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Gilbert et adopté à l'unanimité des conseillers de mandater la directrice générale afin qu'elle fasse les démarches auprès de Poste Canada afin de pouvoir rétablir le service pour cette citoyenne.

5.4 Demande d'appui au projet d'air de jeux au terrain de camping d'Aucclair

2019-100

CONSIDÉRANT que le l'aire de jeux au camping d'Aucclair est désuet;

CONSIDÉRANT que de le mettre au goût du jour et plus sécuritaire est une priorité pour le comité des loisirs;

CONSIDÉRANT que d'améliorer ce service permettra aux gens qui fréquentent le camping ainsi que les citoyens de pouvoir profiter de cet espace de jeux en famille;

PAR CONSÉQUENT;

Il est proposé par le conseiller Dany Lavoie, et adopté à la l'unanimité des conseillers présents d'appuyer et de supporter le projet du comité des loisirs dans leur demande de subvention afin que puisse se réaliser le projet dès la prochaine saison

6. Direction-générale,

6.1 Adoption du budget RIDT 2020

Ce sujet a été reporté à la prochaine réunion car le conseil a demandé à la directrice-générale de faire quelques validations quant aux coûts.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCCLAIR

6.2 Plan de sécurité civil nomination d'un responsable

2019-102

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Auclair reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Auclair désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

Pour ces motifs, il est proposé par Louise Veilleux appuyé par Dany Lavoie et unanimement résolu :

QUE Mylène Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière soit nommé(e) responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité¹;

QUE ce responsable soit mandaté afin :

- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité;

QUE les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mis à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

Il est proposé par la conseillère Louise Veilleux et adopté à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Mylène Boucher à titre de responsable du plan de sécurité civil

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

6.3 Plan de sécurité civil nomination du comité municipal

2019-103

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Auclair reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de planifier la sécurité civile sur son territoire afin :

- de mieux connaître les risques qui y sont présents, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas et d'atténuer leurs effets potentiels sur le milieu;
- de se préparer à faire face aux sinistres et de réunir les conditions qui permettront de limiter au minimum les conséquences néfastes de ceux-ci;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Auclair désire, en priorité, doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment le service incendie, les travaux publics et l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Pour ces motifs, il est proposé par Jean-Marie Gilbert, appuyé par Louise Veilleux et unanimement résolu :

QUE soit créé un comité municipal de sécurité civile;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres du comité municipal de sécurité civile de la Municipalité de Auclair;

- Mylène Boucher, coordonnateur municipal de la sécurité civile;
- Dany Lavoie; conseiller municipal;
- Huguette Dubé, citoyenne;
- Josée Dubé, représentant de l'administration;
- Normand Robert, représentant du service incendie;
- Denis Picard, représentant des travaux publics;
- Jonathan Aubin, représentant du service de police;

QUE ce comité municipal de sécurité civile soit mandaté afin :

- d'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile et de mener celle-ci de façon continue;
- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services municipaux, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCCLAIR

- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d'assurer son suivi;
- d'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité municipal de sécurité civile de la municipalité.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Gilbert et adopté à l'unanimité des conseillers présents de nommer les représentants du comité municipal pour le plan de sécurité civil.

6.4 Plan de sécurité civil mandat donné à un consultant

2019-101

ATTENDU QUE les villes et municipalités ont l'obligation d'adopter leur plan de sécurité civile conforme au *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

ATTENDU QUE le plan de sécurité civile adopté doit entrer en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE les directeurs généraux et directrices générales des municipalités de la MRC de Témiscouata ont pris connaissance des obligations légales qui doivent être respectées pour l'adoption de leur plan de sécurité civile;

ATTENDU que les directeurs généraux et directrices générales concernés ont étudié le modèle de plan de sécurité civile soumis par le Ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QU'il a été constaté que plusieurs sections du modèle du plan de sécurité civile comportent des éléments communs aux villes et municipalités de la MRC de Témiscouata qui ont été identifiées;

ATTENDU QUE les directeurs généraux et directrices générales des villes et municipalités de Auclair, Packington, Pohénégamook, Rivière-Bleue, Saint-Honoré, Saint-Jean-de-la-Lande, Saint-Juste, Saint-Louis-du-Ha-Ha, Saint-Marc-du-Lac-Long et Saint-Pierre-de-Lamy ont convenu de donner le mandat à Monsieur Marc Leblanc de la municipalité de Saint-Athanase à titre de consultant afin de rédiger ces parties communes identifiées du plan de sécurité civile moyennant compensation financière pour le travail effectué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dany Lavoie et adopté à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité d'Auclair autorise le paiement d'une somme de mille dollars (1 000\$) à Monsieur Marc Leblanc de la municipalité de Saint-Athanase à titre de consultant en compensation pour le travail effectué dans la rédaction des parties communes qui seront comprises dans le plan de sécurité civile de la Municipalité d'Auclair.

6.5 Renouvellement banque d'heure infotech

2019-104

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un support administratif avec le système comptable d'infotech,

Il est proposé par la conseillère Louise Veilleux et adopté à la majorité des conseillers présents de renouveler la banque d'heure avec Infotech.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

6.6 Frais de réseau de fibre optique inforoute KRTB

La MRC nous a avisé que nous recevrons une facture de 1000\$ afin de remplacer les commutateurs du réseau de fibre optique de l'école vers le bureau municipal afin d'améliorer la qualité du service internet.

6.7 Renouvellement du prêt 2007-05

R-2019-105

ATTENDU QUE le prêt au montant de 48 800 est à échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité doit renouveler le prêt

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Marie Gilbert et adopté à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité d'Aclair autorise le renouvellement du prêt 2007-05 de 48 800\$ pour une période de 5 ans à la Caisse Desjardins.

6.8 Remise des états comparatifs budgétaire 2018-2019 au conseil

La directrice générale a remis les états comparatifs aux conseillers.

7. Urbaniste

7.1 Inspecteur en urbanisme entente avec la MRC

La MRC nous a fait une proposition afin de nous fournir les services d'un service d'urbanismes. Pour l'instant le conseil ne désire pas y adhérer et est en réflexion pour le mode de fonctionnement futur par rapport à l'éventuel départ à la retraite de l'inspecteur Municipal actuel

8 Voirie et travaux

8.1 Adoption du règlement 2019-03 décrétant l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2019-2020 avis de motion

Avis de motion et donné par le conseiller Jean-Marie Gilbert concernant l'adoption du règlement 2019-03 à la réunion du conseil du 4 novembre prochain décrétant l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2019-2020.

8.2 Contrat de déneigements des espaces municipaux

Nous sommes en attentes du 2^e soumissionnaire pour prendre notre décision pour l'obtention du contrat de déneigement des espaces municipaux.

8.3 Résolution pour volet entretien des routes locales

R-2019-106

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 155 388\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

3997

Paraphes B. P. 

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCCLAIR

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Dany Lavoie, appuyé par Louise Veilleux, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Varia

Fermeture de la quincallerie

Des discussions se sont tenues afin de voir quelles avenues seraient possibles concernant la fermeture de la quincallerie.

Période de questions

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20h45

« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »


Bruno Bonesso, maire


Mylène Boycher, directrice générale
et secrétaire-trésorière adjointe

3998

Paraphes

B.B. 